



15 avril 2021

Accréditation et biologie médicale délocalisée : il ne faut pas louper le virage !

Nous avons pris connaissance de l'arrêté du 11 avril qui reporte de 6 mois la date de dépôt des dossiers d'accréditation et qui fait suite à l'arrêté du 8 mars 2021 définissant les critères d'accréditation des examens de biologie médicale par ligne de portée.

Nous regrettons que cet arrêté du 11 avril sorte deux semaines avant la date de dépôt initialement prévue qui était le 30 avril 2021.

En effet, cette mesure qui permet un soulagement pour les LBM arrive déjà trop tard pour la grande majorité des biologistes médicaux qui n'ont pas attendu deux semaines avant cet arrêté prévu depuis plusieurs mois. Bien au contraire, ils ont continué à constituer leurs dossiers d'accréditation et à rédiger des procédures tout en s'adaptant aux caprices du virus et de ses variants, en mettant en place de nouvelles techniques et en acceptant les contraintes informatiques de traçabilité (Si-DEP). **Ils ont de plus subi récemment une dévalorisation des actes sans discussion préalable, ce qui a fini de les décourager, se sentant mis de côté par leur ministère de tutelle.**

De plus, nous souhaitons une suspension des audits pour tous les laboratoires qui le souhaitent avec une année blanche liée à la crise sanitaire. Or sur le terrain les audits se poursuivent, parfois à marche forcée et avec des exigences et formulaires supplémentaires demandés par le Cofrac. Ce point a été signalé au Ministre des Solidarités et de la Santé lors du Comité de Suivi du Ségur le 12 avril et des retours des difficultés rencontrées par les biologistes médicaux de terrain ont été transmis à la DGS le 8 avril. Certains LBM ont même demandé une suspension de leur accréditation car ils n'en pouvaient plus. Nous espérons aboutir avec le ministère de la Santé à des solutions plus raisonnables, dans l'intérêt des soignants et des soignés.

Enfin nous sommes inquiets par les projets d'arrêtés relatifs à la biologie délocalisée dont les règles risquent de déstructurer la biologie médicale de proximité pour devenir une biologie plus chère et de moindre qualité. Il est indispensable de mieux cadrer les dispositions régissant ces outils afin que la biologie délocalisée ne devienne pas synonyme de biologie sauvage, avec un coût humain et financier asphyxiants pour notre système de Santé et délétères pour nos concitoyens.

Restant engagés et volontaires dans cette crise et au-delà, nous souhaitons obtenir des éléments de réponses du Ministre des Solidarités et de la Santé sur ces deux thèmes.

Contacts :

Dr. Lionel BARRAND – Président des **Biologistes Médicaux** – 06 67 20 81 88

Dr. François BLANCHECOTTE – Président du **SDB** – 06 08 89 61 02

Dr. Claude COHEN – Président du **SNMB** – 06 09 68 51 76

Pr. Jean-Paul FEUGEAS – Président du **SNMB-CHU** – 06 85 99 39 18

Pr. Jean-Gérard GOBERT – Président de la **FNSPBHU** – 06 82 23 35 66

Dr. Carole POUPON – Présidente du **SNBH** – 06 76 36 56 67